

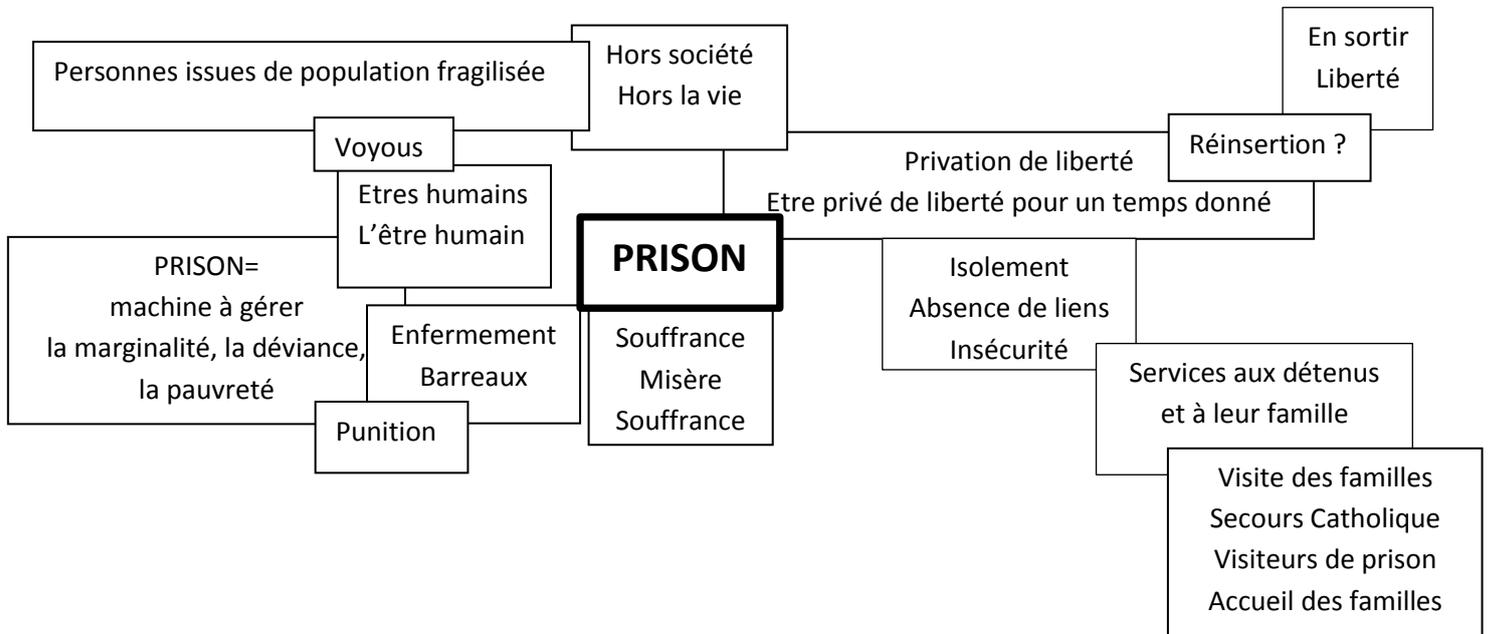
Rencontre à l'initiative du Doyenné de Lens-Liévin et du Secours Catholique en partenariat avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires, de l'Association Nationale des Visiteurs de Prison et de l'Aumônerie Catholique des Prisons.

Les objectifs de cette rencontre sont de donner une information, de créer des liens entre les partenaires et de mobiliser quelques personnes en vue de les former et créer localement des groupes associatifs pouvant intervenir à terme sur l'établissement.

27 participants

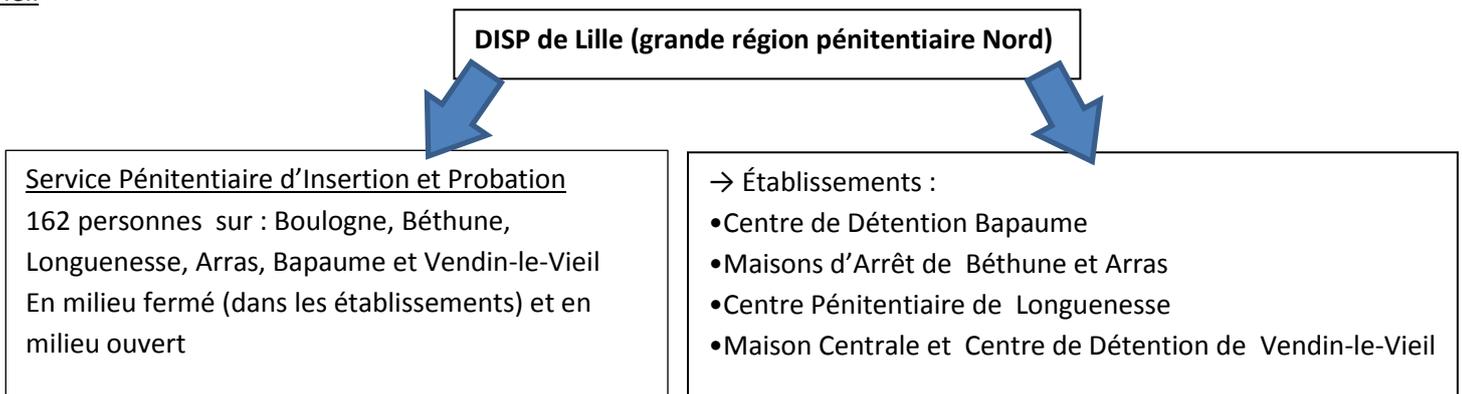
« Quand j'entends le mot *PRISON* à quoi je pense ? »

Des papiers avec les réponses des participants sont recueillis, faisant apparaître par regroupement des thèmes ou des questions...



Autant de sujets et de questions que nous pourrions par la suite explorer...

Intervention de M. CAPPE, Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, responsable de l'antenne de Vendin Le Vieil



Les différents types d'établissements

Maison d'Arrêt : prévenus (personnes venant d'être arrêtées), courtes peines, attente de transfert

Centre de Détention : longues peines, orienté vers la sortie, la libération

Maison Centrale : longues peines, personnes détenues ne se situant pas dans une perspective de préparation à la sortie ou présentant un profil difficile.

Les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, métier créé en 1999

Il s'agit d'un métier en pleine évolution, dont la finalité est la prévention de la récidive.

Le SPIP n'est pas le Pôle Emploi, ni le bailleur social pour le logement. Il ne dispose pas de dispositifs spécifiques d'accès au droit spécial mais travaille en partenariat afin que les personnes placées sous main de justice puissent accéder aux dispositifs de droit commun.

Il travaille à l'aménagement de la peine et au suivi de l'exécution des peines en milieu ouvert (quand les personnes ne sont pas ou plus incarcérées)

Pourquoi la création d'une Maison Centrale à Vendin-Le-Vieil ?

Cela répond à un manque dans la moitié nord du pays et permet de lutter contre l'éloignement familial.

Les personnes détenues à Vendin-le-Vieil seront en partie des personnes originaires des régions Nord devant exécuter de longues peines.

L'établissement accueillera aussi des personnes détenues d'autres établissements classées difficiles.

(problèmes de discipline, de comportement, ou tentative d'évasion) avec un contrat d'engagement de 9 mois à 1 an afin de retourner sur un établissement plus classique.

Plan de l'établissement



(photo : construction Cayola)

3 bâtiments « Maison Centrale » (A,B et C) comportant chacun :

68 cellules individuelles de 12m²

Des ateliers

Des cours de promenade

Un terrain de sport

Des salles de classe et d'activité

Des Unités de Vie Familiale

Un rond-point (lieu de contrôle) dessert les bâtiments et contrôle l'accès aux parloirs et à et à l'unité de soins.

L'ouverture de la Maison Centrale A est prévue pour mars 2015, progressivement les autres s'ouvriront jusqu'en 2016.

En plus de cette structure :

Un bâtiment extérieur de 34 places pour des personnes détenues venant de la Maison d'Arrêt de Béthune sous le régime de « placement extérieur » qui travailleront aux cuisines et à la buanderie (bâtiments extérieurs), rentreront le soir dans leur quartier et pourront bénéficier de permissions de sorties pour aller dans leur famille le week-end, ce dispositif est une préparation à la libération.

- Intervention de M. JP MORET Association Nationale des Visiteurs de Prison, antenne de Béthune :

Sur Béthune : 9 visiteurs se relaient, ils prennent en charge une demi-journée par semaine. Chaque visiteur a une liste de 5 à 10 personnes détenues.

Le visiteur et la personne détenue ne se choisissent pas, c'est au SPIP qu'est faite la demande de visiteur et c'est lui qui organise.

La règle d'or : ne jamais demander pourquoi la personne est en prison

La personne détenue peut demander un visiteur le temps de son incarcération (prévention et temps de peine)

A noter qu'à Béthune, il y a un lieu d'accueil des familles géré par l'ANVP dans une maison proche de la Maison d'Arrêt.

M.CAPPE ajoute que le nouvel établissement dispose d'un lieu d'accueil des familles, dont la gestion est confiée au prestataire privé de l'établissement, mais que des bénévoles d'associations pourraient trouver à agir dans ce lieu en partenariat.

- Intervention M. P GUISET, Aumônier catholique Maison d'Arrêt d'Arras, M J. LOURDELLE, Aumônier Régional

MA Arras : 250 personnes détenues environ.

La principale activité de l'aumônerie c'est la messe le dimanche qui réunit 10 à 20 personnes détenues.

Des chrétiens viennent de l'extérieur pour célébration l'eucharistie en prison, « les invités du dimanche ».

Il réaffirme la responsabilité de l'Église pour les chrétiens derrière les barreaux.

C'est également la volonté des évêques de France (voir lettre)

La question de la réinsertion doit être posée au sein de la communauté chrétienne. Pouvoir agir sur des problèmes concrets lors de la libération (un logement, travail, etc.)

- Intervention de M. J. CAEL, Responsable du Département Prison Justice Secours Catholique :

Il est nécessaire de faire le lien entre l'intérieur et l'extérieur.

Le réseau national compte 2000 bénévoles « prison »

Mutualiser les expériences des bénévoles pour mener des projets à grande échelle.

Permettre à chacun de pouvoir agir selon son temps libre :

Par exemple, une action ponctuelle : les colis de Noël

Les actions du Secours Catholique visent le changement de regard (la personne détenue et celle qui est à l'extérieur), la libération de la parole particulièrement pour les plus exclus : le service de courrier (S'ECRIRE AU DELA DES MURS) ou les ateliers en détention (jeux de société...) et la mise en confiance entre détenus-intervenants bénévoles-administration (exemple : la confection de sacs cabas avec des matériaux de récupération)

Le SC s'engage auprès de ceux qui n'ont pas les moyens en donnant des aides (formation, vestiaire, préparation à la sortie...) toujours en lien avec le SPIP.

Il faut trouver des prétextes à la rencontre.

Echec d'action : les maraudes de nuit à Arles avec des détenus par faute de disponibilité des SPIP.

- Conclusion de M J. MORILLON, animateur SC62 « Prison Justice »

Merci à nos intervenants pour nous avoir permis de découvrir l'établissement et les actions possibles à mener auprès des personnes détenues et de leur famille

Merci à l'ensemble des participants, nous nous tiendrons les uns les autres informés de l'actualité du nouvel établissement et des besoins auxquels nos équipes pourraient répondre.

Dans les mois qui viennent nous continuerons à tisser le partenariat et répondre aux besoins de formation.